



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Vendredi 8 avril 2022 à 18 heures**  
**Compte rendu synthétique**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le vendredi 8 avril 2022, à 18 heures, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 1er avril 2022 et affichée le 1er avril 2022. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

\*\*\*\*

**Présents :**

Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Yvon BEUCHON (jusqu'à la délibération n°16), Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA (à partir de la délibération n°2 et jusqu'à la délibération n°37), Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Alain MAZE, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT (à partir de la délibération n°2), Christine CHEZE-DHO, Constance BONDUELLE (à partir de la délibération n°2), Magali BESSARD (jusqu'à la délibération n°11), Yannick BEDIN (jusqu'à la délibération n°10), Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE (à partir de la délibération n°2), Catherine MENGUY, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Joël ALLAIN (jusqu'à la délibération n°19), Régis MAUTRÉ, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Marcella MICHEL (jusqu'à la délibération n°22), Philippe MERCIER, Alexia FRANQUES, Martial REBEYROL, Valérie CHANTEFORT, Valérie CHAPAT, Mélanie CELEGATO (jusqu'à la délibération n°29), Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Eric LE PAVOUX (jusqu'à la délibération n°26), Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

**Excusés :**

Daniel GRAVELET, Stéphane HAMELIN, Nadia NEZLIOUI (délibération n°1), Renaud METTRE, Sakina ROBINSON

**Absents :**

Olivier CABRERA, Alex CHARPENTIER, Urbain NTARUNDENGA, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

**Pouvoirs :**

Yann GALUT donne pouvoir à Mme la Présidente  
Gérard SANTOSUOSSO donne pouvoir à Franck BRETEAU  
Yvon BEUCHON donne pouvoir à Stéphane GARCIA (à partir de la délibération n°17) puis à Bruno FOUCHET (à partir de la délibération n°37)  
Stéphane GARCIA donne pouvoir à Bruno FOUCHET (à partir de la délibération n°37)  
Evelyne SEGUIN donne pouvoir à Corinne LEFEBVRE  
Marc STOQUERT donne pouvoir à Catherine PALLOT (jusqu'à la délibération n°1)  
Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Céline MADROLLES  
Magali BESSARD donne pouvoir à Marie-Hélène BIGUIER (à partir de la délibération n°12)  
Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI (à partir de la délibération n°11)  
Nadia NEZLIOUI donne pouvoir à Constance BONDUELLE  
Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Joël ALLAIN (jusqu'à la délibération n°19) puis à Régis MAUTRÉ (à partir de la délibération n°20)  
France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY  
Philippe MOUSNY donne pouvoir à Alexia FRANQUES  
Justine SINGEOT donne pouvoir à Alexia FRANQUES  
Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Martial REBEYROL  
Elisabeth POL donne pouvoir à Philippe MERCIER  
Marcella MICHEL donne pouvoir à Philippe MERCIER (à partir de la délibération n°23)  
Dominique GILLET donne pouvoir à Valérie CHAPAT  
Pierre GUILLET donne pouvoir à Richard BOUDET  
Eric LE PAVOUX donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN (à partir de la délibération n°27)

\*\*\*\*

Mme Irène FELIX déclare la séance ouverte à 18 heures.

Mme Alexia FRANQUES et Mme Mélanie CELEGATO puis Mme Constance BONDUELLE (en remplacement de Mme CELEGATO à partir de la délibération n°30) sont désignées secrétaires de séance.

- 43 présents -

**Approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 février 2022**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Madame la Présidente soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 février 2022.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

- Arrivée de M. REBEYROL -  
- 44 présents -

**1. Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération de Bourges Plus et la SAS Printemps de Bourges**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'octroyer une subvention de 40 000 € à la SAS Printemps de Bourges pour la mise en œuvre d'un partenariat avec l'Agglomération ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la SAS LE PRINTEMPS DE BOURGES ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante et les actes s'y rapportant.

- Arrivées de MM. GARCIA, STOQUERT, Mme BONDUELLE et M. LEFELLE -  
- 48 présents -

**2. Décisions de la Présidente agissant par délégation du Conseil Communautaire -  
Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 21 février 2022**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire a décidé

**à l'unanimité**

- de prendre acte de la communication des décisions de la Présidente prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 21 février 2022.

**3. Délibérations du Bureau Communautaire agissant par délégation du Conseil Communautaire -  
Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 21 février 2022**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire a décidé

**à l'unanimité**

- de prendre acte de la communication des délibérations du Bureau Communautaire prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 21 février 2022 (Bureaux Communautaires du 3 février et du 3 mars 2022).

**4. Délégation de service public de gestion de la plateforme aéroportuaire de Bourges -  
choix du délégataire – approbation du contrat**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**par 47 voix "pour", 1 voix « contre » (M. BARDI) et 13 abstentions  
(Mmes BONDUELLE et BESSARD, MM. BEDIN et LEFELLE, Mmes MENGUY,  
NEZLIOUI (pouvoir à Mme BONDUELLE) et SOULAT, M. BOUQUIN, Mme TRUSSARDI,  
M. PIERRON, Mme LABRO (pouvoir à Mme MENGUY), M. MAUTRE et Mme BIGUIER)**

- d'approuver le choix de confier la Délégation de Service Public de la gestion de la plateforme aéroportuaire de Bourges à la société EDEIS Concessions pour une durée de 7 ans ;
- d'approuver le projet de convention de Délégation de Service Public ainsi que ses annexes qui sera signé avec la société EDEIS Concessions ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de Délégation de Service Public et à prendre toutes les dispositions et actes s'y référant.

**5. Attribution de la subvention au 1er lauréat du concours DEFSTART – Entreprise InMind VR**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention de subvention avec la société InMind VR ;
- d'accorder la subvention de 30 000 € à la société InMind VR, 1<sup>er</sup> lauréat du concours DefStart ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

**6. Attribution de la subvention au 2ème lauréat du concours DEFSTART – Entreprise PERIPHERAL**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention de subvention avec la société PERIPHERAL ;
- d'accorder la subvention de 20 000 € à la société PERIPHERAL, 2<sup>ème</sup> lauréat du concours DefStart ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

**7. Convention d'accompagnement gracieux au 3e lauréat du concours DEFSTART -  
Entreprise Global Smart Solutions**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention d'accompagnement gracieux avec la société GLOBAL SMART SOLUTIONS ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

**8. Aide financière au projet immobilier de la société ELVIN SAS / SCI IN AND CO**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'accorder une subvention de 25 000 € à la SCI IN AND CO pour accompagner son programme, subvention qui sera versée en une fois à l'achèvement des travaux et sous réserve de la signature par la SCI IN AND CO du contrat d'aide ;
- de déroger à certaines dispositions du règlement d'application de « l'Aide à l'investissement immobilier des petites et moyennes entreprises innovantes » annexé à la délibération, notamment sur le caractère incitatif de l'aide et conformément à l'article 13 du susnommé règlement, conclu entre Bourges Plus, la société ELVIN SAS et la SCI IN AND CO ;
- d'approuver les termes du contrat d'aide aux projets immobiliers des TPE et PME innovantes, annexé à la délibération et conclu entre Bourges Plus, la société ELVIN SAS et la SCI IN AND CO ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et tous documents se rapportant à cette opération.

## 9. Aide financière au projet immobilier de la société SARL SAET

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder une subvention de 15 000 € à la SARL SAET pour accompagner son programme, subvention qui sera versée en une fois à l'achèvement des travaux et sous réserve de la signature par la SARL SAET du contrat d'aide ;
- de déroger à certaines dispositions du règlement d'application de « l'Aide à l'investissement immobilier des petites et moyennes entreprises innovantes » annexé à la délibération, notamment sur le caractère incitatif de l'aide et conformément à l'article 13 du susnommé règlement, conclu entre Bourges Plus et la société SARL SAET ;
- d'approuver les termes du contrat d'aide aux projets immobiliers des TPE et PME innovantes annexé à la délibération et conclu entre Bourges Plus et la société SARL SAET ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et tous documents se rapportant à cette opération.

## 10. Comptes de gestion 2021 : budget principal et annexes

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les comptes de gestion 2021 adressés par le comptable public :
  - du Budget Principal ;
  - du Budget Annexe « Archéologie » ;
  - du Budget Annexe « Technopole Lahitolle » ;
  - du Budget Annexe « Activités locatives » ;
  - du Budget Annexe « Parc d'activités du Moutet » ;
  - du Budget Annexe « Parcs d'activités aménagés à partir de l'année 2019 » ;
  - du Budget Annexe « Eau » ;
  - du Budget Annexe « Assainissement Collectif » ;
  - du Budget Annexe « Assainissement Non Collectif ».

*Avant la présentation des rapports sur les comptes administratifs, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Richard BOUDET est élu Président spécifique de séance pour la présentation et le vote, par les Conseillers Communautaires, de chaque compte administratif ci-après. Il est précisé qu'avant le vote de chaque compte administratif, Mme Irène FELIX est sortie de la salle et M. BOUDET a fait procéder au vote. Mme FELIX n'a pas pris part aux votes.*

- Départ de M. BEDIN -  
- 47 présents -

## 11. Compte Administratif 2021 : Budget Principal et annexes

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Principal ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont établis dans la présente délibération ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du Budget Principal.

à l'unanimité

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Archéologie Préventive ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Archéologie Préventive.

**à l'unanimité**

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Technopôle Lahitolle ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Technopôle Lahitolle.

**à l'unanimité**

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Activités Locatives ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Activités Locatives.

**à l'unanimité**

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Parc d'Activités du Moutet ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Parc d'Activités du Moutet.

**à l'unanimité**

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Parc d'Activités aménagés à partir de 2019 ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Parc d'Activités aménagés à partir de 2019.

**à l'unanimité**

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Eau ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Eau.

**à l'unanimité**

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement Collectif ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget annexe Assainissement Collectif.

**à l'unanimité**

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget Assainissement Non Collectif ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget Assainissement Non Collectif.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Irène FELIX sortira de la salle et le Président spécifique de séance fera procéder au vote.

**- Mme FELIX rentre en séance et reprend la Présidence -**

**- Départ de Mme BESSARD -  
- 46 présents -**

**12. Affectation résultats 2021 – Budget Principal et annexes**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver l'affectation des résultats présentée dans la délibération pour le budget principal ;
- d'approuver l'affectation des résultats mentionnés dans la délibération pour les budgets annexes à caractère administratifs : Archéologie Préventive, Technopôle Lahitolle et Activités locatives assujetties à TVA ;
- d'approuver l'affectation des résultats mentionnés dans la délibération pour les budgets annexes Parc d'activités du Moutet et Nouveaux Parcs d'Activités aménagés à partir de 2019 ;

- d'approuver l'affectation des résultats mentionnés dans la délibération pour les budgets à caractère industriels et commerciaux : Eau, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif.

### 13. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2021

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et des cessions en 2021.

### 14. Vote des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de Taxe Foncière des propriétés Non Bâties (TFNB) - TFB pour 2022

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- de fixer pour 2022 les taux comme indiqué ci-dessous :
 

- Cotisation Foncière des Entreprises :	25,89 %
- Taxe foncière propriétés non bâties :	1,69 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	0,00 %

### 15. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2022

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**par 56 voix "pour" et 5 abstentions**

**(Mme SOULAT, M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES, SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)**

- de fixer à 10,45 %, en 2022, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), applicable sur l'ensemble des communes membres de Bourges Plus.

### 16. AP/CP – Ajustements au titre de l'exercice 2022

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver l'actualisation des AP/CP conformément à l'état annexé à la délibération.

- Départ de M. BEUCHON -  
- 45 présents -

### 17. Budget Primitif 2022 Budget Principal et annexes

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**par 57 voix "pour" et 4 abstentions**

**(M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES, SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)**

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget Principal, conformément à ces éléments et aux documents annexés, équilibré en dépenses et en recettes :
  - En fonctionnement à : **84 472 754,78 €**
  - En investissement à : **29 632 074,96 €**



**par 57 voix "pour" et 4 abstentions**  
**(M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,**  
**SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)**

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe de l'Archéologie Préventive, équilibré en dépenses et en recettes :
- En fonctionnement à : **883 865,00 €**
- En investissement à : **0,00 €**

**par 57 voix "pour" et 4 abstentions**  
**(M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,**  
**SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)**

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Technopole Lahitolle, équilibré en dépenses et en recettes :
- En fonctionnement à : **120 500,00 €**
- En investissement à : **2 075 342,04 €**

**par 57 voix "pour" et 4 abstentions**  
**(M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,**  
**SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)**

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Activités locatives, équilibré en dépenses et en recettes :
- En fonctionnement à : **1 408 401,24 €**
- En investissement à : **3 334 366,89 €**

**par 57 voix "pour" et 4 abstentions**  
**(M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,**  
**SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)**

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Parc d'activités du Moutet, équilibré en dépenses et en recettes :
- En fonctionnement à : **1 713 931,34 €**
- En investissement à : **1 400 957,70 €**

**par 57 voix "pour" et 4 abstentions**  
**(M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,**  
**SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)**

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Parc d'activités aménagés à partir de 2019, équilibré en dépenses et en recettes :
- En fonctionnement à : **14 308,92 €**
- En investissement à : **151 870,81 €**

**par 57 voix "pour" et 4 abstentions**  
**(M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,**  
**SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)**

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Eau, équilibré en dépenses et en recettes :
- En fonctionnement à : **18 358 904,00 €**
- En investissement à : **11 012 822,75 €**

**par 57 voix "pour" et 4 abstentions**  
**(M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,**  
**SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)**

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Assainissement Collectif, équilibré en dépenses et en recettes :
- En fonctionnement à : **12 520 092,06 €**
- En investissement à : **21 232 162,38 €**

par 57 voix "pour" et 4 abstentions  
(M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,  
SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe de l'**Assainissement Non Collectif**, équilibré en dépenses et en recettes :

➤ En fonctionnement à :	196 950 €
➤ En investissement à :	5 696 €

par 57 voix "pour" et 4 abstentions  
(M. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES), Mmes FRANQUES,  
SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL)

- d'adopter pour l'ensemble des budgets soumis au référentiel M57, la mesure de fongibilité des crédits de chapitre à chapitre hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et autoriser la Présidente à effectuer les virements de crédits dans cette limite.

**18. Provisions comptables - Ajustements au titre de l'année 2022**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de procéder à la reprise totale de provision de 100 000 € constituée sur le budget principal dans le but d'anticiper un éventuel déficit de l'opération d'aménagement du Détour du Pavé ;
- de procéder à la reprise totale de provision de 373 000 € constituée sur le budget principal dans le but d'anticiper un éventuel déficit des opérations d'aménagement concédées à la SEM TERRITORIA ;
- de poursuivre le provisionnement pour risque d'impayés, selon la méthode délibérée par le Conseil Communautaire antérieurement, soit une provision complémentaire estimée à 27 900 €, à ajuster en cours d'année, dont la répartition est projetée comme suit :

	Prévisions de dotation 2022 - En €
Budget Principal	2 000
Eau	10 000
Asst. Collectif	10 000
Lahitolle	600
Act. Locatives	5 000
Asst. non coll.	300
<b>TOTAL</b>	<b>27 900</b>

- de poursuivre le provisionnement pour risques sur le budget assainissement collectif pour un montant de 1 620 000 € afin d'anticiper la sortie des biens concernant l'actuelle station d'épuration qui sera désaffectée lorsque le nouvel ouvrage sera en activité ;
- de procéder à une reprise partielle de 33 300 € sur la provision constituée dans le cadre du Fonds Renaissance ;
- de constituer une nouvelle provision dans le cadre du Compte Epargne Temps afin de constater annuellement le montant total des droits à monétisation des jours épargnés au 31 décembre de l'année précédant l'année d'ajustement, soit un montant réparti par budget comme suit en 2022 :
  - budget principal : 344 640 €
  - budget eau : 44 580 €
  - budget assainissement collectif : 76 995 €
- de ne pas modifier à ce stade les autres provisions constituées pour des objets différents.

**19. Seconde actualisation du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité Communautaire de Bourges Plus**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de clôturer le Fonds de Concours Spécifique du Canal de Berry à Vélo – Phase 1 ainsi que Fonds de Concours exceptionnel pour la construction de la Maison de la Culture ;
- de créer un dispositif de Fonds de Concours Spécifique du Canal de Berry à Vélo – Phase 2 conformément au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité Communautaire joint à la délibération ;
- d'adopter le pacte fiscal et financier révisé ;
- de solliciter l'approbation du pacte fiscal et financier révisé, par chaque Conseil Municipal de chaque commune membre selon la règle de majorité rattachée ci-dessus.



- Départ de M. ALLAIN -  
- 44 présents -

**20. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes - Création d'un dispositif de vidéoprotection  
- Commune du Subdray**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver le versement à la commune du Subdray d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 13 121,55 € pour le projet de création d'un dispositif de vidéoprotection ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**21. Présentation de la Stratégie de Développement Touristique**

**Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK**

Le Conseil Communautaire a décidé

**à l'unanimité**

- de prendre acte de la stratégie de développement touristique de l'Agglomération.

**22. Versement d'un don de 10 000 € en numéraire au CCAS de Bourges dans le cadre de l'accueil  
des réfugiés ukrainiens**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'un don exceptionnel de 10 000 € en numéraire au CCAS de la Ville de Bourges au titre de son action au titre de l'accueil des réfugiés ukrainiens ;
- d'imputer cette dépense au chapitre 65 du Budget Principal ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

- Départ de Mme MICHEL -  
- 43 présents -

**23. Convention de mise à disposition du service de collecte des encombrants  
de la Commune de Saint-Doulchard au profit de Bourges Plus**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention pour la collecte des encombrants à Saint-Doulchard ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer et à en suivre l'exécution.

**24. Contrat de partenariat avec la société PRINTERREA pour la collecte et le traitement des  
consommables d'impression usagés**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la mise en place d'un partenariat pour la collecte et le traitement des cartouches d'encre avec la société PRINTERREA ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat correspondant et à en suivre l'exécution.

## 25. Modification des tarifs de location des salles de l'IMEP

**Rapporteur : M. Patrick BARNIER**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les nouveaux tarifs de location de salles, comme indiqué dans les tableaux de la délibération ;
- d'approuver un tarif dégressif pour les structures qui louent des salles au-delà d'un mois.

## 26. Développement de l'enseignement supérieur et de la formation - Convention pour le versement d'une subvention pour le Campus de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher sur le site Lahitolle à Bourges

**Rapporteur : M. Patrick BARNIER**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement d'une subvention d'équipement de 661 023 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher de Bourges au titre de la construction d'un nouveau campus sur le site Lahitolle à Bourges ;
- d'approuver le projet de convention entre Bourges Plus et la CCI annexé à la délibération (annexe 1) ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tout acte qui s'y rapporte.

- Départ de M. LE PAVOUX -  
- 42 présents -

## 27. Gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage de la Communauté d'Agglomération de Bourges - Approbation du principe de la Délégation de Service Public et de ses caractéristiques - Autorisation de lancement de la procédure

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAI**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le principe d'une Délégation de Service Public pour assurer la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grand passage ;
- d'approuver les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport annexé à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure de Délégation de Service Public en la forme d'une concession de service public (affermage) et notamment les publicités nécessaires et à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

## 28. Aides à la pierre : Avenant 2022-02 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAI**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'avenant 2022-02 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant 2022-02 ainsi que tout document s'y rapportant.

**29. Construction de l'Hôtel Communautaire sur le site de l'ancienne Maison de la Culture - Approbation du programme - Lancement de la procédure de concours restreint - Approbation de l'indemnité de concours**

**Rapporteur : M. Bruno FOUCHET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver les éléments du programme de travaux à réaliser pour la construction d'un hôtel communautaire sur le site de l'ancienne Maison de la Culture ;
- de fixer le montant prévisionnel de ces travaux à 11 915 465 € HT ;
- de fixer à quatre, le nombre de candidats admis à concourir ;
- de fixer à 99 400 € l'indemnité maximale qui pourra être allouée à chaque candidat admis à concourir ayant remis des prestations conformes ;
- d'approuver la composition du jury, comme précisée dans la délibération ;
- de fixer l'indemnité de participation des personnes qualifiées à 600 € par session du jury ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre, à prendre toute décision et à signer tout acte dans le cadre de la passation de cette procédure.

**- Départ de Mme CELEGATO -  
- 41 présents -**

**30. Approbation du projet de PLUi**

**Rapporteur : M. Denis POYET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**par 56 voix "pour", 1 voix « contre » (Mme LEFEBVRE) et 3 abstentions  
(M. BEUCHON (pouvoir à M. GARCIA), M. GARCIA et Mme SEGUIN (pouvoir à Mme LEFEBVRE))**

- de valider les modifications arrêtées au projet de PLUi détaillées dans le tableau annexé à la délibération ;
- d'approuver le PLUi tel que présenté dans la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la finalisation de la procédure.

**31. Adhésion de la commune de Vorly au service mutualisé du droit des sols - Avenant n° 2 à la convention de services communs ADS, Publicité Extérieure et ERP entre Bourges Plus et l'ensemble des communes de l'agglomération**

**Rapporteur : M. Denis POYET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de services communs ADS, Publicité Extérieure et ERP entre l'agglomération de Bourges Plus et l'ensemble des communes de l'agglomération, visant à élargir ce service commun à la commune de Vorly ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 correspondant et à en suivre l'exécution.

**32. Abrogation de la carte communale d'Annoix**

**Rapporteur : M. Denis POYET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'abroger la carte communale d'Annoix approuvée le 2 avril 2010 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la finalisation de la procédure.

Conformément à l'article R163-10 du Code de l'Urbanisme, cette abrogation sera effective le jour où le PLUi deviendra exécutoire

### 33. Soumission des édifications de clôture à autorisation

**Rapporteur : M. Denis POYET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble des zones U et AU du PLUi de toutes les communes couvertes, à l'exception d'Annoix, Bourges, La Chapelle Saint-Ursin, Le Subdray et Trouy ainsi que sur les zones U et AU du PLU de Mehun-sur-Yèvre.

### 34. Soumission des ravalements de façade à autorisation

**Rapporteur : M. Denis POYET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de soumettre le ravalement des façades à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble des zones U du PLUi de toutes les communes couvertes, à l'exception d'Annoix, Bourges, La Chapelle Saint-Ursin, Saint-Doulchard et Trouy, ainsi que sur les zones U du PLU de Mehun-sur-Yèvre.

### 35. Institution et délégation du droit de préemption urbain (DPU) suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'instituer au regard du PLUi un droit de préemption simple sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourges sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future (zones UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UE, UL, 1AUd, 1AUe, 1AUL, 1AU-Z et 2AU des communes couvertes par le PLUI et zones U, AU, UE et AUe de la commune de Mehun-sur-Yèvre couverte par un PLU communal) ainsi que sur le secteur sauvegardé de la Ville de Bourges ;
- d'instituer un droit de préemption renforcé sur les communes de Bourges et Mehun-sur-Yèvre ;
- de déléguer ce droit de préemption, qu'il soit simple ou renforcé, et le droit de priorité, comme suit :

	Compétences des communes par délégation du Conseil Communautaire	Compétences de la Présidente par délégation du Conseil Communautaire (DPU et droit de priorité)	Compétences de la SEM Territoria par délégation du Conseil Communautaire
<b>Arçay</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
<b>Berry-Bouy</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
<b>Bourges (DPU renforcé)</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU (hors secteurs économiques) et secteur sauvegardé	UE, 1AUe, 2AU (Zone du Sud de l'Aéroport – voir plan)	ZAC des Breuzes
<b>La Chapelle-Saint-Ursin</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	

	Compétences des communes par délégation du Conseil Communautaire	Compétences de la Présidente par délégation du Conseil Communautaire (DPU et droit de priorité)	Compétences de la SEM Territoriale par délégation du Conseil Communautaire
<b>Le Subdray</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
<b>Lissay-Lochy</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
<b>Marmagne</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
<b>Mehun-sur-Yèvre (DPU renforcé)</b>	U, AU	UE, AUe	
<b>Morthomiers</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
<b>Plaimpied-Givaudins</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
<b>Saint-Just</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU (hors secteurs économiques)	UE, 1AUe, 2AU (Zone à l'entrée du bourg – voir plan)	
<b>Trouy</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU (hors secteurs économiques)	UE, 1AUe, 2AU (Zone du Bois de Givray – voir plan)	
<b>Saint-Michel-de-Volangis</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
<b>Saint-Germain-du-Puy</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
<b>Saint-Doulchard</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	
<b>Vorly</b>	UAa, UAb, UB, UC, UD, UN, UL, 1AUd, 1AUL, 1AU-Z et 2AU	UE, 1AUe	

### 36. Assainissement - Subvention de fonctionnement 2022 au SIVY

**Rapporteur : Mme Corinne LEFEBVRE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'attribuer une subvention de 8 200 € pour l'année 2022 au Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre.

### 37. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association Entraide Berruyère

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'association Entraide Berruyère au titre du projet « Action emploi », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association Entraide Berruyère telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**38. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association  
Manufacture des arts numériques de Bourges**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 5 000 € à la Manufacture des arts numériques de Bourges au titre de l'action « Echos d'âmes », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et la Manufacture des arts numériques de Bourges telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**39. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association BGE Cher**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 11 500 € à BGE Cher au titre de l'action « Sensibilisation et accompagnement à la création / reprise d'entreprise », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 1 500 € à BGE Cher au titre de l'action « Travail à la mise en place d'un labo culinaire », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et BGE Cher telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**40. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association Tivoli  
Initiatives**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association Tivoli Initiatives au titre de l'action « Médiation relative à l'emploi », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association Tivoli Initiatives telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**étant précisé que M. LEFELLE et Mme BIGUIER ne prennent pas part au vote**

**41. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs Association pour le  
droit à l'initiative économique (ADIE)**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association ADIE au titre de l'action « Travail à la mise en place d'un labo culinaire », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association ADIE au titre de l'action « Agir au plus près des habitants des quartiers politique de la Ville afin de donner l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association ADIE telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.



**42. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association Bourges Agglo Services**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 7 500 € à Bourges Agglo Services au titre de l'action « médiation sociale et environnementale », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 7 500 € à Bourges Agglo Services au titre de l'action « insertion-emploi », imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et Bourges Agglo Services telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**étant précisé que Mme BIGUIER ne prend pas part au vote**

**43. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association Accueil et promotion**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 6 000 € à Accueil et Promotion, imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention d'objectifs entre Bourges Plus et Accueil et Promotion telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**44. Animation agronomique sur l'aire d'alimentation de captage du Porche - Convention de co-financement avec la Chambre d'Agriculture du Cher**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention relative à la co-animation avec la Chambre d'agriculture du Cher ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

**45. Remise gracieuse facture eau et assainissement – concession n° 033 07671**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'accorder à l'usager de la concession 033 07671 un dégrèvement en volume d'eau de 3 m<sup>3</sup> et en assainissement de 144 m<sup>3</sup> correspondant à la différence entre la consommation liée à la fuite et la moyenne des consommations de 2017 à 2019, soit un dégrèvement de 352,89 € sur une facture initiale de 1 056,68 € donc un reste à charge de 703,79 €.

**46. Direction des Ressources Humaines - Tableaux des effectifs - Créations de postes**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**par 55 voix "pour" et 5 abstentions  
(MM. MOUSNY (pouvoir à Mme FRANQUES) et MERCIER, Mmes FRANQUES,  
SINGEOT (pouvoir à Mme FRANQUES) et MICHEL (pouvoir à M. MERCIER))**

- d'approuver le transfert et les modifications de postes indiqués ci-dessus et répertoriés dans les tableaux joints.

**47. Direction des ressources humaines - Versement de l'indemnité télétravail en cas de télétravail contraint**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- de verser l'indemnité télétravail en cas de télétravail contraint, selon les dispositions détaillées dans la délibération ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**48. Direction des Ressources Humaines - Transfert de personnel dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbains (GEPU) de la Ville de Bourges à la Communauté d'Agglomération de Bourges**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la décision conjointe de transfert du personnel dans le cadre du transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales et Urbaines d'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges, annexée à la délibération, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce transfert et tout document se rapportant à la délibération.

**49. Direction des Ressources Humaines - Mise à disposition de M. Eric DUMAS auprès de la Ville de Bourges - Convention**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges portant sur la mise à disposition de M. Eric DUMAS ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la délibération.

**50. Direction des Ressources Humaines - Mise à disposition de M. Patrice LAROCHE auprès de la Ville de Bourges - Convention**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges portant sur la mise à disposition de M. Patrice LAROCHE ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la délibération.

**51. Direction des Ressources Humaines - Mise à disposition de M. Serge TERNIER  
auprès de la Ville de Bourges - Convention**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges portant sur la mise à disposition de M. Serge TERNIER ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la délibération.

**52. Direction des Ressources Humaines - Mise à disposition de M. Bruno SAGETAT  
auprès de la Ville de Bourges - Convention**

**Rapporteur : M. Marc STOQUERT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Ville de Bourges portant sur la mise à disposition de M. Bruno SAGETAT ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à la délibération.

**53. Contrat de Ville - Programmation 2022 - Subvention - Convention d'objectifs association Mission locale**

**Rapporteur : Mme Christine CHEZE-DHO**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 500 € à Mission locale Bourges Mehun-sur-Yèvre Saint-Florent-sur-Cher, imputée au chapitre 65, article 6574 du Budget principal de l'Agglomération, et dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention d'objectifs entre Bourges Plus et Mission locale Bourges Mehun-sur-Yèvre Saint-Florent-sur-Cher telle qu'elle figure en annexe de la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**étant précisé que Mme PALLOT ne prend pas part au vote**

**54. Convention de partenariat - Opération Eco Défis - Chambre des Métiers et de l'Artisanat**

**Rapporteur : Mme Christine CHEZE-DHO**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

**à l'unanimité**

- d'approuver la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher relative à la mise en place de l'opération « Eco Défis des commerçants et artisans » ;
- d'autoriser le versement d'une contribution budgétaire dans le cadre de la mise en place de cette opération à hauteur de 10 000 € par édition ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ainsi que les actes s'y rapportant.

----

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 21 h 50.

Fait à Bourges, le 15 AVR. 2022

**La Présidente,**



Irene FELIX

Les annexes aux délibérations sont consultables au Secrétariat des Assemblées de Bourges Plus aux jours et heures d'ouverture.

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.